



Porrentruy, 15 juillet 2025

Piscine de Porrentruy : un lieu de bien-être et de vivre ensemble et non d'exclusion

Le 29 juillet 2020, le Conseil municipal de Porrentruy a interdit l'accès à la piscine en plein air aux personnes non-résidentes en Suisse. Dès le vendredi 4 juillet 2025, le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) et la commune de Porrentruy interdisent l'accès à la piscine en plein air aux personnes ne possédant pas la nationalité suisse, un permis d'établissement ou n'étant pas titulaires d'un permis de travail suisse valide. La mesure d'exclusion a juste été adaptée à un groupe plus ciblé tout en jouant sur les limites de certains articles de notre constitution fédérale (articles 8, 36).

Les incivilités de 24 personnes dont 4 personnes de nationalité suisse ainsi que la forte affluence sont évoquées à l'appui de cette décision. Celle-ci montre qu'en 5 ans, hors les mesures coercitives, les responsables de la gestion de la piscine n'ont pas réussi à améliorer la situation et réduire le risque d'incivilités.

Les signataires de ce communiqué s'opposent à cette mesure qui sanctionne tout une population qui n'est en rien responsable des problèmes rencontrés. Cette mesure est excessive et n'a pas examiné suffisamment en détail la pesée des intérêts en jeu, afin de choisir une solution (avec une ou plusieurs mesures) pour répondre à ce vrai problème que sont les incivilités dans l'espace public.

Il est clair que les personnes responsables d'incivilités et/ou qui enfreignent de manière répétée le règlement et/ou qui mettraient en danger les autres usagères et usagers doivent être sanctionné·e·s. L'importance de la peine doit évidemment être liée à la gravité de l'infraction et peut aller d'une amende pécuniaire à une exclusion de durée indéterminée à la piscine de Porrentruy.

Si la véritable raison est celle exprimée depuis l'entrée en vigueur de cette mesure par les autorités de la commune, à savoir favoriser l'accès aux personnes résidentes dans le district de Porrentruy (Ajoie et Clos-du-Doubs) en particulier lors des fortes chaleurs où le quota maximum de 900 personnes risque fort d'être atteint, il est simple de l'atteindre en définissant un ratio indigènes / non-indigènes (par exemple pas plus de 300 personnes non-indigènes).

La piscine est un lieu public comme tous les autres espaces publics. Des conflits entre personnes ou groupes de personnes sont présents et il est nécessaire de les limiter par diverses mesures qui ne se limitent pas à la répression (augmentation



des agent·es de sécurité ou de la police), qui, si celle-ci est l'unique mesure, ne fait que déplacer le problème dans d'autres espaces publics.

Avec l'augmentation régulière des températures à des niveaux caniculaires, il n'y a pas le choix, la gestion de la piscine doit faire évoluer son mode de fonctionnement en favorisant par exemple :

- la formation du personnel de la piscine dans des domaines comme la gestion des conflits, la gestion des harcèlements de type sexiste,
- l'engagement de travailleurs sociaux hors murs qui favorisent l'éducation et l'apprentissage du vivre ensemble en particulier chez les jeunes,
- l'engagement d'agents de sécurité, formés aux règles et usages en vigueur à la piscine (équipe stable).

Des mesures structurelles, plus terre à terre, peuvent aussi être envisagées pour diminuer les coups de chaud, par exemple en augmentant les zones d'ombre, en taillant moins les arbres déjà existants, en déployant des couverts en tissu amovibles.

En été, la piscine de Porrentruy est un espace de détente indispensable pour beaucoup de personnes et familles de la région. La piscine doit être un lieu qui fait envie et ne pas juste être un espace qui alimente les discours des partis xénophobes à cause d'une mesure discriminatoire et excluante.

La piscine de Porrentruy mérite d'être choyée et de donner l'exemple d'une dynamique positive. Elle mérite qu'on y investisse significativement non seulement de l'argent pour l'entretien des installations, mais aussi du temps de professionnel·le·s motivé·e·s.

Personne de contact :

- *François-Xavier Migy, président de la fédération d'Ajoie et du Clos-du-Doubs*
+41 79 704 61 35